

L'an Deux Mille Vingt Deux et le Treize Octobre à Dix-Huit- Heures, le Comité Syndical du SYDEEL66, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire dans la salle Jean JAURES de la Commune de St Estève, sous la Présidence de M. Jean MAURY, Président.

Date de Convocation : 06/10/2022

Vu le code général des Collectivités Territoriales

OBJET : MOTION SUR LES TARIFS DE L'ELECTRICITE – OCTOBRE 2022 MESURES D'URGENCE – PRIX DE L'ENERGIE

MEMBRES EN EXERCICE : 59

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : 32

BOBE Jean	MAURY Jean
BRUNELLE Laurent	PASCUAL Robert
CAMPS Philippe	PEREZ Michel
CASAS Gilles	PI Sébastien
ELIAS Gérard	PONSA Serge
FOURCADE Didier	PORTEIX Yves
GARCIA Michel	PUIG Louis
GARRIDO Roger	PUJOL Gérard
GIBERT Jean Michel	ROIG Robert
GILLARD André	SCHMITT Henri
GOMEZ Claude	SILVESTRE Joseph
GRAU Claude	SOLER Gérard
JALLAT Jean Louis	SUCH Christophe
JORDA Edmond	TARDA Robert
LLOBET Guy	THIBAUT Jean Jacques
MARTINEZ Théophile	VINCIGUERRA Jean Louis

MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS : 03

PALLOFIS Guy suppléant de BILLES Jean Paul
SANCHEZ Thierry suppléant de LAURENT Jean
PLAZA Gérard suppléant de MAYDAT Jean-Marie

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : 20

ARIS Jean Marie	LIZANO Lucien
ARNAUDIES Jacques	LOPEZ Thierry
AUROY Jean Jacques	MAROT Jean Marie
CAMSOULINE Hervé	PENEL Franck
CASANOVA Jean Louis	PORTEILS Ludovic
CHAMBON Jean Louis	PUIGNAU Alexandre
FARRE Joseph	SANCHEZ Sébastien
GARCIA VIDAL Madeleine	SIRACH Joseph
GOT Patrick	TORRENS Jean Claude
GOT Alain	VIGNAU Gilbert
LAURENT Jean	

MEMBRES ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 04

BERNARDY Laurent à MAURY Jean
TRISTANT Benoit à PEREZ Michel
MARGUERON Gérald à JORDA Edmond
DIDIER Claude à GRAU Claude

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Michel PEREZ

Tous les courriers envoyés au SYDEEL66 le sont à M. Le Président, 37 avenue Julien Panchot - 66000 PERPIGNAN

tél : 04 68 68 98 72 - contact@sydeel66.com - www.sydeel66.com

REÇU EN PREFECTURE

Le 14/10/2022

Application agréée E.legalite.com

OBJET : MOTION SUR LES TARIFS DE L'ELECTRICITE – OCTOBRE 2022 MESURES D'URGENCE – PRIX DE L'ENERGIE

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter la motion suivante :

Les prix de l'électricité atteignent actuellement des records historiques. Plusieurs facteurs expliquent cela :

- La guerre en Ukraine,
- Les travaux de maintenance sur des centrales nucléaires françaises qui ont fortement réduit leur disponibilité,
- Le prix du CO2 qui est très élevé,
- Le Mode calcul du prix de l'électricité indexé sur le prix du gaz

Le prix du marché de l'électricité a atteint 1 000 €/MWh le 26 août dernier, alors qu'il s'établissait à 47 €/MWh en octobre 2019. Le prix du marché du gaz a atteint 297 €/MWh le 26 août dernier, alors qu'il s'établissait à 19€/MWh en octobre 2019.

Depuis 2015, le SYDEEL66 (Syndicat Départemental d'Énergie et d'Électricité du Pays Catalan) propose aux collectivités des Pyrénées Orientales un groupement de commande pour l'achat d'électricité. Ce groupement de commande regroupe aujourd'hui 131 membres. Cela représente environ (5 000 sites pour une consommation annuelle de 94 GWh).

Préalablement au lancement de la consultation, le SYDEEL66 a incité les membres du groupement qui pouvaient bénéficier des TRV (Tarifs Réglementés de Vente) à quitter le groupement. 15 collectivités ont pu bénéficier de cette possibilité (moins de 2M€ de budget de fonctionnement et moins de 10 salariés). Ces collectivités pourront bénéficier du bouclier énergétique permettant de limiter la hausse à 15% des tarifs 2023.

Au regard des cours actuels de l'électricité, les prix vont aboutir à une hausse globale d'environ 70% ! Cela signifie que la facture globale va passer de 21M€ environ en 2022 à 35M€ en 2023 pour l'ensemble des membres.

Si rien n'est entrepris par le gouvernement et l'Union européenne pour réguler fermement les marchés de l'énergie et endiguer cette catastrophe financière, les collectivités ne pourront pas faire face à une telle inflation.

Dans ce contexte, les élus du Sydeel66, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ALARMENT et S'INSURGENT** contre les **AUGMENTATIONS FARAMINEUSES DES PRIX DE L'ENERGIE** pour 2023, dans un contexte de crise énergétique SANS PRECEDENT, constituant un véritable TSUNAMI pour le budget des collectivités.
- **SOLLICITENT** une prise en compte de ce contexte exceptionnel, par la mise en application d'un BOUCLIER TARIFAIRE équivalant à celui qui a été mis en place pour les petites collectivités ou entreprises et particuliers éligible aux tarifs réglementés de vente, **à l'ensemble des collectivités** quels que soit leur taille, leur budget et leur nombre d'agents dans l'hypothèse où aucune autre solution n'aurait été trouvée pour réduire les prix concrètement facturés en 2023 aux collectivités.

Le Président
Maire de Ria-Sirach

M. Jean MAURY



Votes exprimés :39
Pour : 39
Contre :0
Abstention :0



REÇU EN PREFECTURE
le 14/10/2022